



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 31694

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la politique de dépistage et de traitement des douleurs chroniques. Nombre de Français souffrent de douleurs chroniques, distinctes des douleurs postopératoires et des douleurs cancéreuses. Ces douleurs permanentes entravent considérablement la vie quotidienne de ceux qui en sont atteints. Entre 1995 et 2002, des avancées significatives dans la reconnaissance et la prise en charge de ces douleurs avaient été permises par les « plans douleurs » successifs. Au-delà de ces crédits pour la recherche clinique et la création de centres spécialisés « anti-douleurs », ces programmes d'actions pluriannuels ont permis une meilleure information du public, une sensibilisation des médecins et une formation spécifique pour certains d'entre eux, ainsi qu'une amélioration du dépistage, du diagnostic, et du traitement. Depuis 2004, la mise en oeuvre de ces plans semble avoir ralenti. Le diagnostic précoce et le traitement préventif des douleurs chroniques concourent cependant à la maîtrise des dépenses de santé, en direction de patients qui accumulent les parcours de soins. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement pour lutter contre les douleurs chroniques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31694

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 2008, page 8324

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)